

Mémoire présenté
au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le cadre de la
consultation publique
sur le développement durable
de la production porcine au Québec

Modèle de ferme porcine autonome

Coalition pour la ferme porcine autonome

25 Mars 2003

Table des matières

	Page
Présentation de la Coalition pour la ferme porcine autonome.....	3
État de la situation	4
2.1 Problématique environnementale	4
2.2 Problématique économique	6
2.3 Futur de la production et relève	7
Modèle de ferme porcine proposé	7
3.1 Nombre d'Unité-Travail-Personne	8
3.2 Taille de l'entreprise et charge de travail	9
3.3 Propriété des outils de production et autonomie du producteur	10
3.4 Compétitivité	10
3.5 Occupation du territoire	11
3.6 Lien avec le sol	11
3.7 Respect de l'eau-air-sol	12
3.8 Transfert à la relève	12
Recommandations de la Coalition sur les moyens favorisant le modèle de ferme proposé	13
4.1 La réglementation	13
4.2 Les aides financières gouvernementales	13
4.3 Le financement des entreprises	14
4.4 L'encadrement des producteurs autonomes	15
Recommandations de la Coalition sur les moyens pour aider les fermes existantes	16
Conclusion	18
Annexe 1	19
Annexe 2	19

1. Présentation de la Coalition pour la ferme porcine autonome

La Coalition est un regroupement de producteurs autonomes faisant partie de clubs d'encadrement technique, de groupes-conseils agricoles (syndicats de gestion), de clubs agroenvironnementaux et aussi d'intervenants, agronomes et technologistes agricoles, oeuvrant auprès des producteurs porcins depuis plusieurs décennies. Nous sommes issus de quatre régions du Québec, soit de Chaudière-Appalaches (Beauce), de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de l'Estrie.

Notre implication pour les audiences du BAPE s'explique par la passion qui nous anime face à cette profession, ce métier. Plusieurs d'entre nous avons vécu l'évolution que la production a connue depuis vingt ans, et sommes en mesure d'évaluer l'impact de son développement dans nos milieux.

Pour plusieurs d'entre nous, l'avenir de nos entreprises est en jeu, et demeurer là, sans réagir, nous est impossible. Il ne faut pas se le cacher, le Gouvernement, à travers le mandat confié à la Commission, a, involontairement, ouvert une boîte de Pandore dont les enjeux ne sont pas qu'environnementaux. Selon nous, c'est remettre en question l'existence de plusieurs producteurs.

Présentement, nous sentons vraiment que c'est la production porcine, dans son ensemble, qui est jugée. Ce procès ne mènera à rien. Il faut plutôt élaborer une vision du futur pour la production. À cette fin, la Commission a la lourde responsabilité de répondre à la question que sous-tend son mandat : devons-nous laisser surtout le développement de la production porcine entre les mains de fabricants d'aliments aux ressources financières importantes (intégrateurs), prêts à développer la production et à occuper temporairement le territoire agricole sans trop se préoccuper de l'impact social et économique du milieu? L'agriculture, avant de n'être qu'une entreprise mercantile (*business*), est d'abord et avant tout un mode de vie, une passion et une vocation qui nécessite l'amour de la terre et des animaux.

Dans le cadre de notre mémoire, nous désirons préciser ce que nous entendons lorsque nous utilisons le terme « intégrateur ». D'abord, lors de la présentation de l'AQINAC (Association québécoise des industries de nutrition animal et céréalière) qui regroupe environ deux cents membres actifs (des meuniers et des fabricants de prémélanges, des minoteries, la Coopérative Fédérée du Québec, etc) à l'audience de la Commission du BAPE du 7 novembre 2002 (Gene 25,1), cette association a mentionné que ses membres possédaient des fermes porcines en propriété et que ces derniers avaient des contrats de production avec des fermes associées (intégrés). Deuxièmement, nous considérons aussi comme intégrateurs tous les fournisseurs d'intrants alimentaires (moulées, suppléments et prémélanges) qui agissent comme intermédiaires auprès des producteurs, soit comme acheteur et/ou vendeur de porcelets, en retour d'achat par ces producteurs de leurs produits et services.

2. État de la situation

2.1 Problématique environnementale

Nous pouvons comprendre les appréhensions des citoyens face à une pollution potentielle ; mais est-ce que cela est justifié aujourd'hui? La pollution est un concept qui englobe un large éventail d'intervenants dans plusieurs domaines : agriculture, industries, villes et villages, etc. Il suffit de penser que le territoire agricole sert aussi aux villes et villages comme lieux de disposition des déchets domestiques et industriels.

Le développement de la production porcine tout azimut des années 1975-1980 s'est fait avec les connaissances de l'époque, en fonction des préoccupations des citoyens et encouragé par la politique agricole d'autosuffisance du Gouvernement du Québec. Cette croissance s'est faite sans trop de conscience sociale et de connaissances au niveau des impacts d'une application excessive du lisier sur les sols.

Aujourd'hui, la production porcine est victime de cette image, générée par un développement effréné de la fin des années '80, où l'on pouvait construire un bâtiment, en autant que l'on possédait un bout de terrain, sans trop d'égard à la production de lisier et à sa disposition. Mais force est de constater que les connaissances ont beaucoup évolué depuis, ainsi que les règlements. Devons-nous pour autant condamner la production porcine en fonction des préoccupations d'aujourd'hui?

S'il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui sont inquiets face au développement de la production porcine, c'est qu'en agriculture, elle est la seule production importante en expansion, la seule production qui n'exige pas d'investir dans un quota de production, et dont le développement est surtout assuré par des intégrateurs qui réalisent des projets de plus en plus grandioses. C'est ce développement de taille industrielle de la production porcine qui semble déranger, qui entre en compétition avec d'autres secteurs d'activités agricoles ou économiques, soit l'agro-tourisme et/ou le tourisme, de même que certains résidents du territoire agricole. C'est ce que certains appelleraient le multipluralisme rural qui en subit des conséquences.

Il faut se rappeler que depuis quatre à cinq ans, la croissance de la production s'est faite, en tenant compte que le lisier se doit d'être géré, dans un souci de vivre en harmonie avec les gens qui nous entourent, d'où une préoccupation pour le respect et la protection de la nature, de l'environnement et du milieu. Présentement, la production porcine est la seule production animale dont les structures d'entreposage sont conformes et respectueuses des normes environnementales.

Lorsqu'on constate le chemin parcouru depuis cinq ans dans la conscientisation agroenvironnementale, est-il vraiment justifié de crucifier sur la place publique une industrie que les principaux intervenants du Sommet de 1998 ont décemment encouragée ?

En 1994, apparaît l'ancêtre du PAEF (plan agroenvironnemental de fertilisation), soit le PGFI (plan global de fertilisation intégrée), qui en gros consistait à équilibrer les intrants (azote, phosphore, potassium) servant à la fertilisation des cultures des champs avec les «extrants». Cela se faisait sur une base volontaire. À ce moment-là, si des mesures de contrôle claires et efficaces, mettant en application le principe du PGFI, avaient été mises en place, nous n'aurions pas eu de développement excessif de la production porcine dans les régions déjà en surplus de lisier.

En 1998, lorsque les limites de porcs assurables par entreprise (maximum de 5 000 porcs par an) ont été levées, il se produisait alors 4 millions de porcs par an au Québec, et maintenant en 2001, nous avons produit 6,7 millions de porcs (porcs assurés par l'ASRA). Aurions-nous connu la même expansion de production? Malgré tout, les choses évoluant, grâce à une certaine sensibilisation environnementale amorcée par le MAPAQ, par la venue de clubs agroenvironnementaux, les producteurs ont ajusté leur tir et limité l'enrichissement des sols en phosphore et la détérioration de la qualité des eaux.

Dix ans plus tard, en 1998, le RRPOA (règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole) rend obligatoire, par réglementation, une meilleure gestion des matières fertilisantes incorporées aux sols, grâce à un outil que l'on appelle PAEF. Brièvement, au début, ce qu'il a surtout fallu contrôler, c'était l'apport en azote, élément identifié comme étant une source de pollution des eaux. Il y avait également des normes sur les quantités de phosphore à appliquer ; toutefois, ces normes étaient moins contraignantes ; graduellement, elles devenaient plus sévères selon un échancier bien défini. Plutôt que de freiner le développement de la production, l'application des échanciers a permis, à plusieurs entreprises, surtout de taille industrielle et intégrée, un développement rapide dans des régions non considérées en surplus de lisier.

Depuis 1998, avec l'application du RRPOA et de l'obligation d'avoir un PAEF, des mesures ont été introduites au niveau des fermes porcines pour diminuer les rejets en azote et en phosphore, afin de minimiser la pression sur l'environnement. Par exemple, pensons à l'utilisation de la phytase dans les aliments ; cet enzyme permet de diminuer jusqu'à 30% les rejets de phosphore dans le lisier ; ou encore, à l'utilisation de plusieurs aliments contenant des acides aminés de synthèse durant la phase de croissance du porc (20 à 107 kg) permettant ainsi de mieux rencontrer les besoins nutritionnels du porc tout en réduisant les rejets d'azote et de phosphore dans le lisier..

2.2 Problématique économique

La lecture des séances thématiques nous apprend que plusieurs citoyens semblent en avoir plus contre la dimension des fermes que de la production porcine comme telle. Ce qui semble déranger ces citoyens, c'est de voir ceux que la majorité des projets de développement porcin sont surtout reliés aux intégrateurs et que la taille de ces projets est souvent de plus en plus imposante. De surcroît, ces mêmes intégrateurs bénéficient toujours du système d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Originellement, ce programme d'aide était dévolu seulement au secteur primaire, soit pour les entreprises familiales de petite taille (maximum de 5 000 porcs par an). La croissance de la production est-elle toujours justifiable ? L'aide gouvernementale est-elle correctement distribuée ? Selon nous, le système actuel d'aide de l'État n'est pas suffisamment équitable et devrait être modifié de façon à tenir compte du volume de production et de l'impact social et économique des entreprises porcines dans le milieu. À plus forte raison, lorsque l'on sait que « *le prix payé aux producteurs est le même depuis 25 ans, et que l'écart entre le prix aux producteurs et le prix au détail se creuse de plus en plus.* » (Séance thématique, transcription 13, Richelle Fortin, ligne 368)

La capacité des producteurs autonomes à réduire leur coût de production est en fonction de leur niveau de productivité, des capitaux investis, de la gestion de la main d'oeuvre et de leur entreprise. Par contre, les intégrateurs qui récupèrent des profits générés par d'autres activités de la filière porcine comme l'abattage des porcs, la découpe et la transformation des carcasses, la charcuterie, etc, ne devraient pas être traités sur le même pied que les producteurs autonomes vivant que de l'élevage de porcs.

L'impact réel du développement de la production porcine sur l'environnement est souvent différent s'il est effectué par un intégrateur ou par un producteur autonome. L'intégrateur tente davantage de spécialiser le développement de la production afin de maximiser ses revenus tout en se souciant peu des problèmes environnementaux et des impacts sociaux dans le milieu. En outre, ils peuvent facilement se déplacer sur le territoire agricole et recherchent toujours les meilleurs sites pour produire du porc. Si jamais les normes et règlements devenaient trop contraignants, ils seront prêts à déménager ailleurs, là où ils auront plus de facilités pour produire.

Au contraire, le développement de la production porcine, par des producteurs autonomes qui s'intègrent bien dans leur milieu, tant au niveau social qu'économique, et qui contribuent à valoriser les ressources de leur entourage tout en produisant des porcs de façon à respecter les nouvelles normes environnementales, ont un impact nettement plus positif. Il y a également l'occupation du territoire agricole à considérer. En effet, la production porcine ne doit pas se faire aux dépens des autres productions, elle doit se faire en harmonie avec son entourage.

2.3 Futur de la production et relève

La conséquence directe d'un développement soutenu par les intégrateurs est la difficulté pour la relève de s'implanter. Une ferme porcine de 200 truies avec l'engraissement a présentement une valeur de \pm 1,9 millions \$, et doit posséder environ 250 hectares de terre pour disposer adéquatement des lisiers produits (voir annexes 1 et 2).

Que restera-t-il comme moyens, pour un jeune, de pouvoir s'établir lorsque celui-ci doit fournir un capital de base frôlant les 30 à 35 % du projet, soit entre 570 000 et 665 000 \$?

La conséquence de tout ceci est que les institutions prêteuses, pour limiter leurs risques financiers, demandent aux jeunes qui s'établissent de posséder un capital de base important, ou de faire financer une partie du projet par des intégrateurs. Ces derniers obtiennent ainsi des partenaires (producteurs intégrés) qui garderont leurs porcs sans qu'eux même aient eu à investir des sommes importantes. Cette façon de procéder fournit donc aux intégrateurs un levier financier important leur permettant d'augmenter rapidement la production, sans avoir à investir des sommes énormes que la possession de tous leurs bâtiments de production exigerait ainsi que les terres requises.

Il y a une vingtaine d'années, de nombreux producteurs ont débuté en production porcine grâce au système d'intégration. Plusieurs producteurs, après quelques années sous intégration, ont pu quitter sans trop de difficulté le système et produire à leur propre compte. Encore aujourd'hui, la production sous intégration est souvent le moyen utilisé par les jeunes pour s'établir en agriculture. Malheureusement, avec la spécialisation de la production (sevrage hâtif et production en multi-sites), très peu peuvent sortir de ce mode de production par manque de moyens financiers et par l'absence d'une volonté politique à développer et à encourager les fermes autonomes de dimension humaine.

3. Modèle de ferme porcine proposé

Définir ce qu'est la ferme familiale n'est pas aisé, que ce soit en production porcine ou dans d'autres types de production; l'UPA s'est d'ailleurs penchée sur la question depuis des années sans arriver à fournir une réponse qui satisferait tous ses membres. La définition qui a été citée jusqu'ici au BAPE pour la ferme familiale serait une ferme dont la main d'œuvre et la gérance est principalement fournie par la famille. L'utilisation de ce concept parvient effectivement à démarquer les plus grosses compagnies porcines québécoises des plus petites entreprises familiales, mais ce concept évacue le concept de taille d'entreprise, ainsi que leurs occupations. Il nous apparaît clair que si l'on recherche l'acceptabilité sociale de la production porcine, il faut présenter un modèle de ferme à promouvoir de façon plus précise.

Le modèle de ferme porcine autonome que nous retenons dans ce présent mémoire n'est donc pas une définition à laquelle on ne doit pas pouvoir déroger, mais bien un concept, chaque ferme étant un modèle évolutif en soi. Chaque ferme se développe en fonction des habiletés de chacun, et c'est ce qui fait son originalité; le modèle ne doit pas uniformiser les entreprises, ou niveler par la base, mais doit laisser libre cours à l'esprit d'entrepreneurship qui anime le producteur agricole. Enfin, il faut toujours garder à l'esprit que ce modèle de ferme doit être durable.

Le modèle que nous proposons s'articule autour des critères suivants :

Nombre d'Unité-Travail-Personne (UTP) ;
 Taille de l'entreprise (nombre de porcs, hectares) et charge de travail ;
 Propriété des outils de production et autonomie du producteur ;
 Compétitivité ;
 Occupation du territoire ;
 Lien avec le sol ;
 Respect de l'eau – air - sol ;
 Transfert à la relève.

3.1 Nombre d'Unité-Travail-Personne

Une Unité-Travail-Personne (UTP) correspond au travail annuel d'une personne à temps plein, ce qui en agriculture, signifie 2 500 heures de travail par année.

La ferme porcine proposée devrait fournir du travail à temps plein à une main d'œuvre de deux à trois personnes, afin d'être viable sur le plan physique, moral et social. Le travail, en collaboration avec une ou deux autres personnes, permet en effet de briser l'isolement et favorise les liens sociaux. De plus, afin d'attirer la relève, la ferme doit pouvoir offrir des conditions de travail compétitives, non seulement sur le plan de la charge de travail, mais aussi sur le plan des vacances et de la flexibilité des horaires de travail. Il serait important que les programmes de soutien à la production porcine comme le CSRA et l'ASRAC tiennent compte de la nécessité d'avoir une qualité de vie. Lors des calculs des coûts de production par les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, il faudrait compiler non pas seulement le nombre de truies et de porcs par personne sur les sites inventoriés, mais surtout tenir compte des surcharges de travail générant parfois de la détresse humaine (stress, dépression).

Dans le cas où la ferme porcine exploiterait en propriété ou en location des sols nécessaires à la valorisation des lisiers produits, ce sont d'une à deux UTP supplémentaires dont l'entreprise aurait besoin.

3.2 Taille de l'entreprise et charge de travail

La taille de l'entreprise sera la combinaison du nombre d'UTP souhaité par le modèle, ainsi que le nombre d'unités de production pouvant être gérées efficacement par 1 UTP.

Pour un naisseur – finisseur, 100 truies et les porcs à l'engraissement, soit une production annuelle d'environ 2 000 porcs, est la limite raisonnable pour 1 UTP. La taille souhaitable pour une entreprise naisseur – finisseur sera de 200 à 300 truies, avec l'engraissement. Pour les naisseurs seulement avec pouponnière, 150 truies suffisent par UTP. La taille de ces entreprises idéales se situerait donc entre 300 et 450 truies. Enfin, dans le cas des finisseurs seulement, entre 3 000 et 4 000 porcs produits annuellement occupent 1 UTP. La taille des unités finisseur seulement pourrait alors être entre 6 000 et 12 000 porcs produits annuellement.

Pour les unités *finisseur*, nous favoriserions qu'une limite de nombre de porcs par site soit maintenue. Nous pensons donc que 3 000 porcs-places sur un même site est une limite raisonnable afin de limiter les inconvénients dus à de trop grandes concentrations d'animaux (odeur, dérive sanitaire, etc.). Nous préférons encourager trois fermes produisant 4 000 porcs par an plutôt qu'une très grosse ferme produisant 12 000 porcs par an.

Sans trop mettre de contraintes à notre modèle d'entreprise, nous croyons que les entreprises favorisant la main-d'oeuvre familiale avec peu de main-d'oeuvre de l'extérieur, sont souvent gage d'une meilleure efficacité. De plus, les unités de plus petite taille peuvent plus facilement venir compléter d'autres activités agricoles, ou aller chercher d'autres revenus à l'extérieur de l'entreprise agricole.

Les trois tailles d'entreprises présentées précédemment tiennent compte uniquement de la main d'oeuvre nécessaire à l'atelier porc. Les UTP nécessaires pour les cultures du sol reliées à ces productions porcines ne sont pas incluses mais doivent être considérées.

Notons que les modèles naisseurs seulement et finisseurs seulement ne sont pas à encourager, car même si ces éleveurs peuvent réussir des ententes de vente-achat de porcelets avec des voisins plus ou moins éloignés, la rentabilité de ces fermes est plus difficile à atteindre car ils n'ont pas le plein contrôle de tous les outils de production. Par ailleurs, il serait important de mettre en place des moyens pour aider ces fermes existantes, par exemple : la création d'un réseau de mise en contact de naisseurs et de finisseurs. Nous croyons que les syndicats régionaux de producteurs de porcs pourraient mettre en place des listes de vendeurs et d'acheteurs de porcelets afin de faciliter les ententes de vente-achat de porcelets directement entre producteurs.

Pour ce qui est de la taille des terres possédées, idéalement l'entreprise porcine possède les superficies nécessaires à la gestion de ses lisiers en se basant sur les besoins en éléments

fertilisants des cultures (Guide de référence en fertilisation, 1^{re} édition CRAAQ 2003), sinon, elle y a accès à travers des locations ou des ententes d'épandage à proximité.

La ferme proposée, de par sa taille, doit pouvoir offrir des salaires compétitifs pour la somme de compétences requises de ses exploitants, et doit pouvoir dégager des profits pour pouvoir pallier aux éventuels coups durs ou soubresauts du prix du marché du porc, des pertes causées par l'apparition subite de maladies (crise de SRRP, mycoplasme, etc) dans le cheptel, ou toute autre perte importante affectant la productivité.

En définitive, l'unité économique durable compte sur 200 truies plus l'engraissement. Cette entreprise donne du travail à deux personnes à temps plein pour la gestion du troupeau. Ce modèle d'entreprise porcine correspond d'ailleurs précisément au modèle actuel utilisé par l'ASRA qui est de 204 truies plus l'engraissement. En outre, si cette ferme exploite également les sols pour la valorisation agricole des lisiers produits, c'est une personne additionnelle qui sera nécessaire pour ces tâches.

3.3 Propriété des outils de production et autonomie du producteur

La ferme porcine à encourager doit être indépendante et autonome : le producteur possède les bâtiments, les animaux, et commercialise lui-même ses produits. Cette ferme a accès à un financement neutre, c'est-à-dire que sa marge de crédit ou ses prêts à moyen ou long terme ne sont pas liés à une compagnie vendant des intrants (moulées complètes, animaux de reproduction, prémélange de minéraux et de vitamines, etc...) ou achetant ses porcs pour l'abattage.

3.4 Compétitivité

Le modèle de ferme autonome proposé est efficace aux niveaux des ressources humaines, techniques, matérielles et financières. Il est compétitif dans le temps sur les marchés intérieurs et d'exportation par son coût de production, et il est également durable. Les systèmes actuels de CSRA et d'ASRAC sont d'excellents outils, car ils obligent les éleveurs à progresser techniquement et financièrement d'année en année puisque le modèle de l'ASRA évolue.

La ferme modèle proposée doit avoir accès à un minimum d'encadrement tant technique que financier, à travers les services-conseils non liés, afin de pouvoir adopter des nouvelles techniques d'élevage, tout en ayant une gestion d'entreprise permettant de connaître ses coûts de production. Elle pourra donc, si elle le désire, fabriquer ses aliments au moindre coût, réduire le coût de ses intrants alimentaires par l'achat de groupe, adopter des programmes alimentaires permettant de réduire au minimum les rejets d'azote et de phosphore dans le lisier, valoriser ce dernier par la culture des sols, connaître et améliorer les performances zootechniques du troupeau et gérer efficacement l'entreprise afin d'atteindre une rentabilité permettant aux propriétaires de vivre convenablement.

N'oublions pas que l'encadrement technique est l'un des outils privilégiés par les intégrateurs pour maximiser l'adoption de nouvelles techniques d'élevage et ainsi assurer de bonnes performances zootechniques dans leurs élevages. Ces mêmes outils doivent être disponibles et utilisés par les producteurs autonomes afin d'avoir accès rapidement aux résultats de recherche, de pouvoir adopter des nouvelles techniques d'élevage, de culture des sols et d'utiliser de nouveaux équipements. Donc, toutes ces nouvelles connaissances doivent être accessibles aux producteurs autonomes ; la formule des clubs d'encadrement technique est l'un des moyens efficaces pour atteindre ces objectifs. Toutefois, il faudrait y ajouter un mécanisme favorisant les échanges entre conseillers des différents clubs ainsi que des moyens pour en créer des nouveaux et assurer leur relève.

Les fermes porcines autonomes correspondantes au modèle décrit plus haut, lorsque bien encadrées aux niveaux technique et financier, n'ont rien à envier sur le plan des performances zootechniques aux grosses compagnies porcines québécoises, canadiennes ou américaines. Présentement au Québec, plusieurs producteurs autonomes atteignent des performances de calibre mondial, par exemple : produire plus de 25 porcelets sevrés par truie par année pour les plus performants. Quant à la rentabilité de ces unités de production, les conseillers des clubs techniques constatent dans des entreprises ciblées, qu'une maternité de 2 000 truies n'est pas nécessairement plus efficace qu'une de 200 truies. Ce sont la gestion et le professionnalisme qui font la différence, et ces standards peuvent être atteints dans un petit atelier comme dans un plus gros. Par ailleurs, la rentabilité ne dépend pas seulement de la productivité ou de la prolificité du troupeau, mais est plus liée à « l'efficacité ». Aujourd'hui, pour être rentable, une ferme doit bien performer économiquement sur l'ensemble de toutes les facettes de l'entreprise, ce qui est accessible pour l'exploitant d'une ferme autonome, où la main d'œuvre est souvent gérée avec beaucoup plus d'efficacité.

3.5 Occupation du territoire

La ferme porcine autonome de taille petite à moyenne a un impact positif sur le développement de la ruralité et des activités économiques, car elle achète localement les produits et services nécessaires à son fonctionnement. Elle est habituellement bien dispersée sur le territoire, ce qui permet de s'intégrer aux autres activités agricoles de sa région. Elle permet aux autres productions agricoles de se consolider en n'occupant qu'une partie de la capacité de support des sols de sa région. Cette ferme est acceptée socialement par la collectivité et contribue à l'essor socio-économique local.

3.6 Lien avec le sol

Il est essentiel que la ferme porcine autonome garde un lien avec le sol, même si toutes les terres nécessaires à la valorisation des éléments fertilisants du lisier ne sont pas nécessairement en propriété ou en culture par l'exploitant porcin. Ce lien doit s'établir gré à gré, entre voisins.

La valorisation des lisiers sur des sols à proximité des fermes porcines restera, malgré tous les développements techniques possibles, la méthode la plus simple et la plus économique d'en disposer. Favoriser un lien étroit entre le sol et la production porcine pourrait, au fil des années, devenir un avantage concurrentiel pour les producteurs du Québec. Finalement, il aurait l'énorme avantage de favoriser la dispersion des élevages sur l'ensemble du territoire agricole.

3.7 Respect de l'eau – air - sol

La ferme porcine autonome doit respecter l'environnement sous toutes ses formes. Elle doit garder un lien direct avec le transfert des technologies éprouvées, par exemple, la réduction à la source des rejets d'éléments fertilisants dans le lisier par l'utilisation d'aliments rencontrant strictement les besoins nutritionnels des porcs, par l'amélioration des performances alimentaires (réduction du taux de conversion alimentaire et gaspillage d'aliments), par l'utilisation d'équipements adaptés à l'épandage (rampe basse, rampe enfouissant le lisier, etc...) et par d'autres bonnes pratiques culturales (fertilisation et phytoprotection raisonnées, bandes riveraines engazonnées, réduction des labours, rotations, etc...), et par l'entreposage du lisier dans des fosses avec toiture.

3.8. Transfert à la relève

Le modèle présenté, de par sa taille plus modeste, est encore accessible pour l'achat par la relève. Le montant de mise de fonds nécessaire à l'établissement demeure cependant très important. Par contre, l'aide gouvernementale versée pour l'établissement en agriculture pour des jeunes ayant des études en agriculture (maximum 30 000 \$ actuellement) n'est pas à négliger, bien qu'elle devrait être révisée à la hausse. Ce programme favorise quand même l'établissement de jeunes bien formés ayant un meilleur potentiel de réussite. Une bonification du système de couverture financière pour les petites entreprises donnera confiance aux institutions financières et aux jeunes désirant prendre la relève. La relève des entreprises sera donc plus facilement réalisable si l'État met en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser le modèle décrit aux points précédents.

4. Recommandations de la Coalition sur les moyens favorisant le modèle de ferme proposé

Notez que ces recommandations n'ont pas malheureusement, faute de temps et de ressources, fait l'objet d'évaluation complète de tous les impacts possibles.

4.1. La réglementation

Une révision des règlements pour l'obtention des certificats d'autorisation serait souhaitable, afin de limiter la construction d'ateliers ne cadrant pas dans le concept de ferme autonome; à la tombée du moratoire, pour peu qu'une entreprise ait accès aux sols nécessaires, par exemple, une maternité de 2400 truies en sevrage hâtif pourra encore être construite dans l'état actuel de la réglementation, ce qui dépasse largement le concept du modèle de ferme proposé.

En ce qui a trait à l'application de la réglementation (REA) concernant les abaques de dépôt maximum de phosphore, nous convenons que leur application dans la préparation d'un PAEF doit être temporaire et limitée aux fermes existantes, afin de leur permettre de trouver des solutions à leurs surplus de lisier.

Dans le cas des nouvelles exploitations, nous croyons que les producteurs devraient s'en tenir aux dernières recommandations du CRAAQ (Guide de référence en fertilisation, 1^{ère} édition, CRAAQ 2003), et éviteront ainsi de mettre leurs entreprises porcines en situation problématique pour le futur en dépassant les besoins des cultures.

Un comité de surveillance devra être mis en place par le MAPAQ, le MENV et l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), afin de réviser au besoin les abaques de dépôt maximum de phosphore afin de limiter la période d'application de ces abaques.

4.2. Les aides financières gouvernementales

L'aide aux entreprises, à travers les programmes CSRA et ASRAC, doit être redirigée pour favoriser le modèle de ferme autonome proposée. D'abord, ces programmes doivent viser les fermes n'ayant pas accès aux profits générés par l'intégration verticale. Les intégrateurs peuvent facilement réduire leurs risques financiers par l'accès aux profits générés par l'abattage et/ou la transformation, ce à quoi un producteur autonome n'a pas accès.

Le modèle de l'ASRA devrait évoluer en fonction d'une meilleure efficacité au niveau des principaux paramètres de production, mais pas nécessairement par un accroissement important du cheptel, afin de rester avec un modèle autour de 200 truies avec engraissement, tout en diminuant progressivement les aides aux unités de production dépassant le modèle.

De cette façon, l'implication de la Financière agricole ne sera pas plus importante annuellement pour l'ensemble du Québec, mais la richesse économique sera plus équitablement distribuée, et la ferme autonome pourra ainsi être bonifiée. Cette façon de distribuer l'aide financière incitera les entreprises autonomes à maintenir des tailles acceptables, qui seraient vivables et transférables, donc près du modèle proposé.

Finalement, l'accès aux aides financières devrait être conditionnel au respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles. C'est le principe de l'écoconditionnalité qui devrait faire son petit bout de chemin : c'est un principe qui relie l'obtention de subventions ou de financement par l'État à l'imposition de bonnes pratiques agricoles et au respect des cheptels autorisés et du PAEF. Par exemple : brise-vent, bandes riveraines et résidus aux champs obligatoires pour les nouvelles constructions et prescrire un délai de huit ans aux fermes existantes pour se conformer à un programme de type *Prime-vert*. Afin d'accélérer la mise en application de ce concept, l'intégration des projets de certification environnementale présentement en développement en Estrie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et en Montérégie devraient être favorisée.

Présentement, le projet vise 76 fermes de différentes productions qui devraient atteindre une certification environnementale en 2005. On peut imaginer que cette certification pourrait s'étendre à la grandeur du Québec, d'ici quelques années, et servir de base à l'application de l'écoconditionnalité en production porcine. L'intervention d'un organisme indépendant qui assurerait la certification des fermes porcines augmenterait la crédibilité de toute cette démarche.

4.3 Le financement des entreprises

La Financière agricole doit donc offrir des conditions d'accès compétitives au crédit pour la relève et pour les fermes existantes, à ce qu'offrent les compagnies d'intégration et / ou autres fournisseurs d'intrants. Par exemple, la Financière agricole pourrait détenir du capital-action dans des entreprises porcines pour fournir un certain nombre d'années et se rembourser graduellement lorsque l'entreprise générera des profits suffisants.

L'accès au crédit à la Financière agricole pour favoriser l'établissement et le développement des fermes autonomes doit être facilité et encouragé. Voici quelques pratiques qui pourraient être mises en place par la Financière agricole :

- taux d'intérêt préférentiel ;
- réduction de la mise de fonds initiale par la relève ;
- accepter de prendre plus de risques financiers ;
- pour assurer les meilleures chances de réussite durant les cinq premières années, une aide additionnelle de l'État devrait être versée aux producteurs pour leur permettre l'accès à des services-conseils non liés sans frais : clubs d'encadrement technique et agroenvironnemental, groupe conseils agricoles (syndicats de gestion), etc.

4.4 L'encadrement des producteurs autonomes

L'État doit offrir aux producteurs des moyens pour adopter les nouvelles techniques d'élevage et mieux gérer leurs élevages, comme par exemple : en facilitant la diffusion de l'information provenant des organismes tels que le CDPQ, le Centre de recherche de Lennoxville et les institutions d'enseignement. Un encadrement technique doit continuer à se faire à travers un service disponible auprès des producteurs, dispensé par le MAPAQ. De plus, les ressources financières et organisationnelles disponibles aux groupes de producteurs encadrés au niveau technique (clubs d'encadrement et agroenvironnemental) ou au niveau des conseil de gestion financière (groupes conseil agricoles) doivent être accrues.

Un règlement provincial obligeant les compagnies vendant les intrants à séparer la facturation des produits de la facturation des services-conseil serait souhaitable. L'application de ce principe pourrait favoriser davantage le développement de services-conseils neutres (non liés à la vente de produits). Les producteurs autonomes auraient alors le choix d'une plus grande gamme de services-conseils non liés.

L'État doit encourager financièrement les transferts technologiques et les bonnes pratiques agricoles, en allouant de nouvelles enveloppes budgétaires à des programmes ciblés (bandes riveraines, rampes basses et enfouissements, valorisation des boisés, rotation des cultures, etc). Cette aide financière pourrait être plus importante pour les fermes répondant au modèle proposé dont les pratiques agricoles respectent les bonnes pratiques agronomiques.

Pour un certain temps, une sensibilisation générale de tous les intervenants en production porcine devrait être amorcée afin d'encourager les producteurs à utiliser des aliments rencontrant strictement les besoins alimentaires des porcs et contenant de la phytase pour réduire au minimum les rejets d'azote et de phosphore dans les lisiers.

L'État doit encourager et soutenir financièrement les bonnes pratiques agricoles. Les contrevenants aux réglementations agricoles doivent être pénalisés en fonction de la gravité des non-conformités, selon le gros bon sens agronomique. Les fermes porcines autonomes sont prêtes à être les gardiennes de l'environnement rural, pour peu qu'on leur laisse les outils pour pouvoir se développer.

La société, à travers le Gouvernement, impose de plus en plus de normes à l'industrie porcine, et certains producteurs ont plus de difficulté à les rencontrer. Le respect des normes environnementales impose des coûts qui ne sont pas encore considérés et les producteurs devraient recevoir des compensations à la mesure des efforts fournis collectivement et individuellement.

Voici quelques moyens possibles pour tenter de transférer le coût environnemental aux consommateurs :

- étiquetage distinct avec un prix plus élevé ;
- utilisation de la certification environnementale ;
- traçabilité du produit de la ferme jusqu'au consommateur.
- promotion du porc québécois qui a été produit dans le respect de l'environnement.

5. Recommandations de la Coalition sur les moyens pour aider les fermes porcines existantes

Notez que ces recommandations n'ont malheureusement pas, faute de temps et de ressources, fait l'objet d'évaluation complète de tous les impacts possibles.

Pour le moment, et ce jusqu'à la levée du moratoire à la fin de 2003, il n'est plus possible de développer la production porcine ; désormais, la norme « phosphore » s'appliquera et d'ici 2010, les producteurs existants devront disposer des superficies requises de terres pour rencontrer cette norme. Pour certains producteurs, la nécessité d'appliquer seulement les quantités de phosphore pour répondre aux besoins des plantes, ceci voudra dire pour eux qu'ils devront soit réduire au maximum le rejet de phosphore par l'alimentation, soit acheter des terres, soit diminuer leur cheptel, soit effectuer le traitement partiel ou complet du lisier à la ferme, individuellement ou collectivement, dans la mesure où un tel système efficace et économique existerait. Nous convenons que le procédé du traitement complet ne soit que la dernière alternative et ne devrait pas servir pour le développement futur.

Nous considérons que d'autres moyens plus réalistes et durables, mieux acceptés socialement, devraient être offerts aux producteurs, tels que :

- traitement partiel du lisier afin de faciliter le transfert à des receveurs plus éloignés ;
- relocalisation des élevages ;
- rachat du droit de produire ;
- changement de production ;

Toutes ces solutions impliquent des coûts plus ou moins importants pour l'entreprise. L'État devra évaluer des divers moyens pour favoriser les alternatives ayant le plus d'impacts sur la protection de l'environnement, au meilleur coût possible.

Dans cette démarche vers la conformité réglementaire, l'État devra accroître les ressources-conseils pour encadrer et responsabiliser les producteurs, en les amenant à cheminer dans l'approche ferme par ferme (programme d'accompagnement), afin de s'assurer que tous puissent atteindre les échéanciers du nouveau RÉA.

Les séances thématiques nous informent que présentement, la capacité des sols à absorber le phosphore provenant des effluents d'élevage serait atteinte dans plusieurs régions du Québec. Il est donc nécessaire de repenser en profondeur le développement de la production porcine dans ces régions à forte densité animale.

Dans les cas des municipalités en surplus où les entreprises porcines n'ayant pas accès à suffisamment de sols, le traitement partiel serait acceptable pour réduire la pression sur l'environnement local. Ce traitement devrait être subventionné, car l'État ayant lui-même changé les règlements environnementaux, il doit donner des alternatives aux entreprises en difficulté.

La croissance des entreprises porcines dans des zones en surplus, par le traitement partiel, n'est toutefois pas à encourager, car le lien avec le sol se perdrait graduellement, pouvant mener à des situations où le lisier ne serait plus vu comme un fertilisant, mais comme un élément dont il faut se débarrasser aux moindres coûts possibles. Quant au traitement complet, il n'est pas à encourager dans l'état actuel des connaissances de ces technologies : les coûts en sont élevés et les problèmes environnementaux ne sont pas nécessairement réglés mais déplacés ailleurs. Cependant, pour les petites entreprises voulant prendre de l'expansion jusqu'à l'atteinte de la taille du modèle proposé, il faudrait que différentes solutions puissent être envisagées avec l'aide de l'État.

6. Conclusion

1. La production porcine s'est adaptée au fil des années, en fonction des connaissances qui évoluent. Aujourd'hui, la croissance de la production devrait se faire en fonction des valeurs et des connaissances actuelles et nous croyons que le modèle d'entreprise que nous proposons est acceptable socialement. Par conséquent, des moyens adéquats doivent être mis en place afin de favoriser le modèle proposé dans ce mémoire.
2. Il existe déjà des fermes porcines autonomes au Québec qui correspondent au modèle proposé. Les qualités de ces fermes sont nombreuses. D'abord, elles assurent une occupation économique du territoire agricole. Elles achètent et emploient de la main-d'oeuvre localement. Elles s'intègrent aux autres productions agricoles sans pressions indues sur les ressources du milieu. Elles respectent leurs voisins et veulent maintenir la paix sociale. C'est ce modèle de ferme porcine autonome que nous voulons voir se développer au Québec car il intègre le mieux les aspects économiques, sociaux et environnementaux.
3. Pour ce qui est de la problématique environnementale, les connaissances sur les causes ainsi que sur les solutions ne cessent de s'améliorer. Ce sont tous les producteurs agricoles, pas uniquement les producteurs porcins qui doivent être interpellés. Chacun, à différent niveau, fait partie du problème et chacun, à son niveau, doit apporter sa contribution vers des solutions.
4. Les interventions gouvernementales en agroenvironnement doivent donc viser l'ensemble du territoire, puis cibler les problématiques les plus importantes pour les solutionner en priorité. Étant donné la multitude d'acteurs (agriculteurs) et la difficulté à faire adopter de nouvelles pratiques de façon très rapide, il faudra accepter que les gains environnementaux s'échelonnent sur de longues périodes. Il faut, par contre, dès aujourd'hui, envoyer un message clair au secteur agricole et surtout, le maintenir. À ce message, l'État devra ajouter des mesures favorisant la recherche et le transfert technologique, ainsi qu'une aide financière pour supporter une partie des coûts environnementaux que devront supporter les agriculteurs.

Annexe 1

Estimé de la valeur d'une ferme porcine de 200 truies avec un engraissement de 1 335 porcs-places et ayant 250 hectares en culture.

	Total	Valeur
	----- \$ -----	
A. Valeur des bâtiments		
1. Gestation-maternité-pouponnière : 200 tr. X 2 500 \$/tr	500 000	300 000
2. Engraissement : 1 335 porcs X 330 \$ / porc	440 000	264 000
Total :	940 000	564 000
B. Valeur des animaux		
1. Truies : 200 X 300 \$ / truie	60 000	60 000
2. Porcelets : 500 X 30 \$ / porcelet	15 000	15 000
3. Porcs : 1 335 X 75 \$ / porc	100 125	100 125
Total :	175 125	175 125
C. Résidence : maison	75 000	75 000
D. Terrain : 250 ha X 4 200 \$ / ha	1 050 000	1 050 000
Grand total :	2 240 125	1 864 125

Annexe 2

Estimé du nombre d'hectares en culture requis pour disposer du lisier produit par une ferme porcine ayant 200 truies avec un engraissement de 1 335 porcs-places et produisant annuellement 4 000 porcs.

Nombre d'animaux	Quantité de P ₂ O ₅ produit / animal	Total de P ₂ O ₅ Produit
	←----- kg -----→	
200 truies X	16,03 =	3 206
4 100 porcelets X	0,137 =	563
4 000 porcs X	1,603 =	6 412
	Total :	10 181

Quantité d'hectares en culture requise :

10 181 kg de P₂O₅ ÷ 40 kg de P₂O₅ / ha = **254,5 ha, soit 250 ha**